

Savez Vos Droits

Des Phrases

Quatrième amendement: Pour arrêter quelqu'un ou chercher leur propriété, les autorités doivent avoir "probable cause" ("raison suffisante").



"Probable cause": La police doit avoir une raison suffisante pour arrêter l'individu, chercher sa propriété, ou prendre sa propriété en rapport avec un crime supposé.



Premier amendement: le droit de garder le silence.



Sixième amendement: le droit de savoir les accusations et le droit à un avocat.



Savez Vos Droits

1. Enregistrez tout. Nous avons le droit d'enregistrer la police par vidéo ou audio. Cependant, cela peut ne pas s'appliquer à l'intérieur des tribunaux ou à l'intérieur de la prison.

- o Ayez votre téléphone enregistré et bien en vue avant que la police et/ou l'agent d'immigration n'approche. Soyez très prudent lorsque vous sortez un téléphone. Nous ne voulons pas qu'il soit confondu avec une arme à feu.

2. Pour invoquer votre droit de garder le silence au titre du cinquième amendement, dites : "J'exerce le droit de garder le silence." "I am exercising my right to remain silent."

- o Si vous commencez à parler ou à dire quelque chose, vous devrez à nouveau invoquer votre droit au cinquième amendement de garder le silence en prononçant la même phrase ci-dessus.

3. Pour exercer votre quatrième, cinquième et sixième droit d'amendement, dites : « Je ne consens pas à une perquisition. Je dois parler avec un avocat. J'exerce mon droit de garder le silence. "I do not consent to a search. I need to speak with an attorney. I am exercising my right to remain silent."

4. Si vous êtes détenu et qu'un agent d'immigration essaie de vous interroger par téléphone ou en personne en prison, vous n'avez pas à lui parler. Vous

pouvez exercer votre droit de cinquième et sixième amendement en disant : « Je veux parler à mon avocat.

J'exerce mon droit de garder le silence." "I want to talk to my lawyer. I am exercising my right to remain silent."

5. Si ICE arrive chez vous, vous pouvez demander un mandat d'arrêt ou un mandat de perquisition : « Puis-je voir un mandat d'arrêt ? Puis-je voir un mandat de perquisition ? » "Can I see an arrest warrant? Can I see a search warrant?"

- o Vous n'êtes pas obligé d'ouvrir la porte. S'ils ont un mandat, demandez-leur de le glisser sous la porte pour que vous puissiez le voir.
- o Le mandat d'arrêt ou le mandat de perquisition doit être signé par un juge pour que l'ICE soit autorisé à perquisitionner et à entrer dans votre domicile.
- o Prenez des photos de tous les documents qu'ils vous montrent. S'ils refusent de vous montrer des documents, demandez leurs cartes et leurs coordonnées.
- o Un "warrant for arrest of alien" ne permet pas à ICE d'entrer dans la propriété.
- o S'il n'y a pas de mandat d'arrestation ou de perquisition valide, ne dites rien d'autre que : " Je ne consens pas à ce que vous entriez chez moi. Je ne veux pas vous parler sans la présence d'un avocat. S'il vous plaît, partez"
- o "I do not consent for you to enter my home. I do not want to talk to you without a lawyer present. Please leave."